



A Cergy, le 10 mars 2022

Monsieur le Préfet du Val d'Oise

5 rue Bernard Hirsch

95000 Cergy

Objet : Préavis de grève pour les journées du 17 mars 2022 au 30 juin 2022 couvrant l'ensemble des salariés.es et agents.es des villes, départements, établissements publics, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau.

Monsieur le Préfet,

Il est peu probable que vous ignoriez que seuls les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public :

- NAO inexistante ou au rabais pour les salariés.es relevant de la partie privée de notre champ fédéral ;
- Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice. La situation salariale des agents.es de la Fonction publique subit une dégradation d'une ampleur inédite.

Oui, dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en oeuvre. Et bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d'emploi.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·es du public et du privé et les retraité·es.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services publics se félicite et encourage les actions catégorielles et locales en cours. Elle appelle à une convergence des luttes.

Parce que la question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé·es d'emploi, les retraité·es, les jeunes en formation, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services publics partage une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations. Par conséquent, elle décide de se saisir de la période du 17 mars 2022, journée de grève interprofessionnelle pour l'augmentation générale des salaires, au 30 juin 2022 pour imposer nos revendications.

Le quotidien des 1 900 000 agent·es de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance. Dans toutes les mairies, au Conseil Départemental, les établissements intercommunaux, au SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique. Ce que nous voulons est pourtant simple. C'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, et avec des salaires qui évoluent de manière significative.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services publics revendique :

- ▶ Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- ▶ Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- ▶ La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- ▶ Augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- ▶ Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec revalorisation du minimum salarial à 2 000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations ;
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- ▶ Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- ▶ L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine.

Ainsi que :

- ▶ Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- ▶ Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- ▶ Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passé avant 2001 ;
- ▶ Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;

- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services publics 95 prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de 0 h à 24 h du 17 mars 2022 au 30 juin 2022, pour l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.



Pour la CSD CGT des Services publics 95
Julien CREVEL,

Animateur Principal

Copie à Madame Amélie de Montchalin

Ministre de la Transformation de la Fonction Publique

Et Madame Elisabeth Borne

Ministre du travail de l'emploi et de l'insertion

*Coordination Syndicale Départementale CGT 95 des Services Publics - 26 rue Francis Combe -95000
Cergy – csdsp95@hotmail.fr / tel 07 49 69 53 00*